



LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14/11/2011

N° 2011-103

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote pour	
	11
Vote contre	
	0
Abstention	
	0

L'an deux mille onze, le 14 novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 novembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL - LACROIX.

ABSENTS : Mmes BEUCHE, DELAROCCA, ROBERT, M. YACOB.

REPRESENTES : M. HEURA par M. ESCRIOU

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

**PARTICIPATION DES COMMUNES**

**Charges de fonctionnement de l'Ecole de l'Olivier - Année scolaire 2010/2011**

Monsieur Le Maire,

Expose que conformément aux dispositions de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 qui fixe le régime de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques, la commune de résidence de l'enfant est tenue de participer au montant des frais de fonctionnement de la commune d'accueil à hauteur de 100 %.

Dès lors, le mode de calcul de cette participation, retenu par la commune de Le Broc, commune d'accueil pour l'année 2010/2011, peut-être le suivant :

Selon le compte administratif 2010 - dépenses :

IMPUTATION	DESIGNATION	TOTAL 2010
6042	Prestation de services	814.00 €
60611	Eau Assainissement	1 771.13 €
60612	Electricité	16 151.41 €
60628	Fournitures non stockées	2 895.31 €
60631	Fournitures entretien locaux	3 410.76 €
60632	Frais petit équipement	1 413.94 €
60636	Vêtements de travail	573.28 €
6067	Fournitures scolaires	11 965.41 €
611	Contrat pour le photocopieur	739.88 €
61522	Entretien bâtiments	1 128.98 €
6156	Maintenance	2 327.18 €
6247	Transports	1 308.00 €
6257	Réceptions	3 552.63 €
6262	Télécommunications	3 034.59 €
6283	Frais nettoyage locaux	753.48 €
64	Charges de personnel	209 454.77 €
<b>TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT</b>		<b>261 294.75 €</b>

**Nombre d'élèves scolarisés à l'Ecole de l'Olivier : 149**  
**Coût total pour un élève : 261 294.75 € / 149 = 1 753.66 €.**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le mode de calcul des frais de fonctionnement de l'école de la commune, ainsi que le coût correspondant par élève, dès lors à la charge des communes de résidence, et tels que, ci-dessus, présentés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE pour l'année 2010/2011, le montant des frais de fonctionnement de l'école de l'Olivier, de même que le coût correspondant par élève d'un montant de 1 753.66 €, dès lors à la charge des communes de résidence, et tels que, ci-dessus présentés ;
- AUTORISE, en tant que besoin, Monsieur Le Maire à poursuivre les démarches et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Emile TORNATORE**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 16/11/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 16/11/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.